

Mercredi 16 Janvier 2013 - n°633

Institutions - Les villes moyennes sont attachées à leurs sous-préfets

Economie - Ferroviaire : des mesures pour soutenir la filière

Economie - Le rapport Le Déaut formule 117 propositions en vue de la future loi

Economie - Journée " Quoi de neuf, acteurs ? " le 7 février 2013

INSTITUTIONS



Les villes moyennes sont attachées à leurs sous-préfets

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a confié début octobre 2012 au Conseil supérieur de l'Administration Territoriale de l'État (CSATE), à l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) et à la DATAR, une mission de réflexion et de concertation autour de l'évolution du réseau des sous-préfectures.

Si la pertinence de ce réseau - dont la dernière carte remonte tout de même à Raymond Poincaré (1926) - ne semble pas être remise en cause, le ministre veut « vérifier si sa structure est toujours adaptée aux attentes des citoyens à l'égard

de l'État, aux conditions de vie et de transport, ou à la réalité du tissu économique ».

Cette mission est ainsi chargée de redéfinir le rôle des sous-préfectures, leurs missions, leurs effectifs, en prenant en compte la diversité des situations, ainsi que les caractéristiques des territoires. A l'issue d'une concertation à laquelle vient de participer la Fédération des villes moyennes (FVM), cette mission doit formuler prochainement à ministre de l'Intérieur, des propositions opérationnelles d'évolution du réseau (le rapport définitif étant prévu pour la fin février ou bien fin avril).

Lors d'une réunion placée sous la présidence du préfet Xavier Péneau du CSATE, François-Xavier Vilain, député-maire de Cambrai, et Jean-Paul Soulbiu, adjoint au maire de Lisieux, représentant la FVM, ont livré le 8 janvier dernier quelques-unes de leurs réflexions.

Une évolution des missions incontestable

Répondant à la problématique posée à la mission, les deux élus de la FVM ont reconnu l'évolution incontestable de l'activité des sous-préfectures, résultant pour partie de la RGPP qui « recentralise » depuis 2008 certaines fonctions, comme l'exercice du contrôle de légalité, ou la fabrication des cartes nationales d'identité ou bien des passeports biométriques. François-Xavier Vilain a en effet précisé que le transfert des missions liées aux titres sécurisés - avec un point de contact se situant en mairie ou dans une maison des services publics - était plutôt apprécié des administrés, et ne constituait pas sur le fond un véritable problème.

Poursuivant sur ce vaste mouvement de rationalisation administrative, les deux élus de la FVM ont ajouté que le transfert probable des cartes grises et du permis de conduire aboutirait indéniablement à revoir l'adéquation du patrimoine local. Les possibilités de relocalisation pourraient toutefois être rendues plus délicates pour l'État, dans le cas où celui-ci occupe des locaux appartenant au Conseil général.

Extrême importance d'un État qui reste proche

Si les représentants des villes moyennes ne se sentent donc pas démographiquement, directement inquiétés par une réorganisation du réseau des sous-préfectures, ceux-ci ont toutefois indiqué être extrêmement attachés à la présence de l'État dans les villes moyennes.

« Nous sommes parfaitement conscients des évolutions de ce réseau, mais il est indispensable de mieux prendre en compte les missions essentielles dans lesquelles les sous-préfets peuvent ou doivent être impliqués. En matière de sécurité publique, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'emploi ou de développement économique, la présence d'un sous-préfet reste indispensable au quotidien (...) Il est encore le dernier représentant de l'État ayant une capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs et des services déconcentrés ».

Pour Jean-Paul Soulbiu, adjoint au maire de Lisieux, « le sous-préfet reste un acteur incontournable, qui a une capacité à s'extraire de la mêlée (...) et celui-ci reste indispensable sur des compétences partagées comme la politique de la ville, ou en matière de développement économique, touristique ».

Le député-maire de Cambrai a également souligné le « paradoxe des évolutions législatives ou d'organisation administrative récentes (DREAL), qui ont conduit à affaiblir le rôle des sous-préfets, là où ils devraient être renforcés : en témoigne la complexité de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la création des commissaires au redressement productif, la mise en œuvre des emplois aidés, le défaut d'observations liées aux emprunts structurés ou encore la révision permanente de la carte intercommunale ».

En conclusion, le rôle d'un sous-préfet - épaulé de collaborateurs qualifiés - est indispensable dans les villes moyennes. Il est un acteur de proximité, et donc un fin connaisseur des problématiques locales, il est un gage de réactivité des services de l'État.



Ferroviaire : des mesures pour soutenir la filière

Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, en présence de Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, et de Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche, a présidé vendredi 11 janvier, à Valenciennes, la première réunion du comité stratégique de la filière ferroviaire. Les ministres ont annoncé à cette occasion des mesures destinées à aider la filière industrielle ferroviaire à mieux s'armer pour faire face à un marché mondial en pleine mutation, mais aussi en progression, notamment en Asie. La filière ferroviaire française, forte d'un savoir-faire porté par plusieurs grands groupes et

par un tissu d'un millier de PME, représente 21 000 emplois en France.

400 millions d'€ pour les TET

Plusieurs mesures financières doivent à cette fin aider à la structuration de cette filière :

- du côté du ministère des transports, l'engagement dès cette année de 400 millions d'euros pour le renouvellement des trains d'équilibre du territoire (TET). Les modalités de ce renouvellement doivent cependant être arrêtées dans les prochains mois.

- du côté du ministère de l'économie, le financement facilité pour l'acquisition et le renouvellement du matériel roulant des TER, en étudiant des solutions de portage adaptées, via par exemple la mobilisation des fonds d'épargne de la CDC (pour des crédits de long terme).

- le ministère en charge des transports lance un appel à projets en direction des collectivités locales pour les aider à réaliser leurs projets de transports en commun en site propre (TCSP), avec une enveloppe de 450 millions d'euros.

Au total, cet effort en direction de la filière ferroviaire représentera de 5 à 6 milliards d'euros de commandes potentielles pour les 10 prochaines années (dont une possible commande ferme de 40 nouvelles rames de TGV par la SNCF).

Soutien à l'innovation

Afin de renforcer l'innovation, les ministres ont également annoncé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, avec une enveloppe de 40 millions d'euros, en direction des entreprises de l'industrie ferroviaire, pour soutenir la recherche et développement et la production des projets les plus innovants.

La performance des sillons de fret ferroviaire doit aussi être améliorée grâce à la modernisation prévue dans le plan rail lancé le 15 octobre dernier.

Le gouvernement a enfin assuré soutenir toutes les initiatives destinées à la structuration de la filière telle que le fonds ferroviaire géré par le Fonds stratégique d'investissement, l'initiative « Fer de France » qui les réunit déjà depuis l'automne 2012, et la mise en réseau des clusters ferroviaires.

ECONOMIE



Le rapport Le Déaut formule 117 propositions en vue de la future loi

Jean-Yves Le Déaut, député de Meurthe-et-Moselle, parlementaire en mission, a remis le 14 janvier au Premier ministre, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un rapport consacré aux conséquences législatives pouvant être tirées des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le rapport Le Déaut vient compléter le rapport de synthèse réalisé par le comité de pilotage des Assises remis au président de la République le 17 décembre dernier. Ces deux rapports vont contribuer à

l'élaboration de la future loi qui devrait être présentée en conseil des ministres fin février-début mars.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), Jean-Yves Le Déaut avait été chargé, en août dernier, d'une mission visant à tirer les conclusions législatives des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce rapport s'est donc inscrit dans une démarche d'adaptation législative inédite, consistant à associer le Parlement en amont de l'élaboration du texte gouvernemental, contrairement à la pratique courante l'impliquant seulement à partir du dépôt du projet de loi sur le bureau de l'une ou l'autre des deux chambres.

Les propositions identifiées par Jean-Yves Le Déaut à partir des conclusions des Assises sont nombreuses, et touchent à des aspects très divers de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles font émerger plusieurs concepts venant délibérément se substituer, et non se surimposer, à des éléments du contexte actuel. Les trois idées directrices du rapport sont le repositionnement de l'université au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'amélioration de la performance par un effort de coopération à tous les niveaux, et enfin l'accroissement de la crédibilité internationale par la consolidation de l'ancrage régional.

À travers ses 117 propositions, Jean-Yves Le Déaut se donne l'objectif de passer d'un modèle d'excellence par la compétition à un modèle de performance par la coopération ; condition indispensable pour que la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche devienne « *le fer de lance du Pacte de compétitivité et de croissance voulu par le président de la République* ». Ses propositions concernent notamment la simplification des structures et la création de modalités souples de regroupement des établissements, une gouvernance plus démocratique des universités, la multiplication des passerelles pour les étudiants, l'enrichissement des liens entre le lycée et l'université, la réforme du dispositif d'évaluation des établissements et des personnels, l'affirmation du rôle stratégique de l'État à travers l'élaboration tous les cinq ans d'un Livre blanc sur l'enseignement supérieur et la recherche, la reconnaissance de la place des Régions par la mise en place d'une contractualisation globale au niveau des sites, enfin la promotion de l'innovation selon trois axes :

- la création d'un statut d'entreprise d'innovation et de croissance, le recentrage du crédit d'impôt recherche sur les

PME, et la valorisation de la fonction de « service à la société ».

Repositionner l'université au cœur du système d'enseignement supérieur et de recherche

Pour Jean-Yves Le Déaut ce repositionnement est rendu nécessaire « *par l'essoufflement du processus de rattrapage, qui a donné durant des décennies tout son sens au fort développement des écoles d'ingénieurs et des organismes de recherche appliquée* ». Aujourd'hui l'économie française ne peut plus seulement compter pour sa croissance sur la mise en œuvre intelligente de technologies venues d'ailleurs, elle doit se projeter le plus souvent possible « *en première ligne à la frontière de l'innovation* ». Dès lors, à côté de l'apprentissage rapide des savoirs, la formation par la recherche devient un atout stratégique. C'est à l'université qu'incombe la mission de diffuser les connaissances les plus poussées pour nourrir les recherches les plus audacieuses. Il faut donc que l'université retrouve un rôle central dans le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche. À cet effet, Jean-Yves Le Déaut propose de nouvelles modalités de regroupement des établissements.

Toutes les dispositions en faveur d'un plus large éclectisme du parcours des étudiants vont également dans ce sens, qu'il s'agisse de l'amélioration de l'orientation combinée à une spécialisation plus tardive, de la multiplication des passerelles facilitant les rebonds, ou de la pluralité des voies d'accès préservant toute la valeur des cheminements indirects, souvent enrichissants.

Coopérer pour atteindre la performance

Cela correspond là aussi à une démarche d'adaptation raisonnée au contexte mondial, car l'importation d'un modèle de concurrence généralisée « *n'est pas pertinente dans un pays de taille moyenne comme la France, où les ressources sont comptées* ». Jean-Yves Le Déaut préconise « *de regrouper autant que possible les forces et les motivations, au niveau disciplinaire et pluri-disciplinaire, ne serait-ce que pour essayer d'atteindre la taille critique indispensable aux percées scientifiques* ». Le rapport entend préserver tous les efforts déjà accomplis en ce sens, comme ceux des Alliances, mais aussi en encourager de nouveaux, via des solutions institutionnelles souples comme les communautés d'université, ou via la diffusion, par le Livre blanc, que l'auteur appelle de ses vœux, des expériences réussies dans les techniques pédagogiques s'appuyant sur le numérique.

La coopération est au cœur des regroupements institutionnels « *autour d'un noyau plus ou moins important de compétences déléguées, dont par exemple la délivrance des diplômes* ». Ces regroupements permettront de faire fonctionner ensemble : établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, grandes écoles et universités, en intégrant à chaque fois les structures de formation technologique et professionnelle.

Revendication majeure issue des Assises, la simplification s'inscrit aussi dans la logique de la coopération. La clarification du paysage institutionnel facilite les rapprochements, c'est la raison pour laquelle Jean-Yves Le Déaut propose « *la disparition des structures complexes qui n'ont pas fait leurs preuves comme les RTRA* ».

Renforcer la crédibilité internationale du système d'enseignement supérieur et de recherche

Dans ce domaine, comme maints exemples étrangers l'ont montré, les projets qui réussissent sont ceux qui se construisent en étroite partenariat avec les collectivités locales et les entreprises. Les premières fournissent les infrastructures, les secondes les emplois, et toutes profitent des retombées liées au rayonnement scientifique et technologique qui attire les meilleurs professeurs et les meilleurs chercheurs. La Région, selon l'auteur, serait mieux placée que l'État pour remplir une fonction de coordination au niveau local. D'où certaines propositions qui « *s'inscrivent à cet égard dans la continuité de la création de la Banque publique d'investissement, et dans la logique du prochain acte III de la décentralisation* ».

Insistant sur la nécessité d'un pouvoir central pleinement en charge des fonctions touchant à la cohésion nationale, Jean-Yves Le Déaut considère que l'État doit continuer à garantir le niveau des diplômes et le statut des personnels, et qu'il doit aussi renforcer son rôle de pilotage stratégique. L'auteur propose que les missions de l'État soient clarifiées dans la loi : délivrance des diplômes, monopole de la collation des grades et titres universitaires, statut des personnels, répartition équilibrée de l'offre de formation sur le territoire. Afin de « *revigorer la fonction de pilotage stratégique de l'État* », le rapport suggère notamment de remplacer auprès du Premier ministre le Haut conseil de la science et de la technologie par un Conseil stratégique de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Une programmation prospective de la recherche proposée par le Conseil stratégique de la science et de la technologie, ainsi que les objectifs quinquennaux de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche tracés par un Livre blanc, devraient selon l'auteur permettre à tous les acteurs de mieux se situer dans le moyen terme et d'accroître la performance de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Et de conclure, « *c'est bien à travers un maillage de puissants pôles régionaux acquérant une véritable visibilité internationale que l'enseignement supérieur et la recherche insuffleront leur vitalité retrouvée à l'économie française* ». S'agissant des territoires, l'auteur préconise de rendre obligatoire l'élaboration de Schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Il souhaite également que soient précisées les nouvelles responsabilités à confier aux collectivités territoriales en privilégiant cinq domaines principaux : l'innovation, la diffusion de la culture scientifique et technique, l'appui à un service public d'information et d'orientation tout au long de la vie, les formations en alternance et l'appui au logement étudiant. Autre proposition, celle d'introduire la possibilité de contrats de site en laissant dans un premier temps aux acteurs locaux le soin de déterminer les modalités selon lesquelles les collectivités territoriales y seront associées. Le Premier ministre a tenu à souligner « *la richesse et la pertinence des analyses* », précisant que ce rapport contribuerait « *à l'élaboration d'un texte de loi très attendu par la communauté scientifique et faisant partie des priorités du Gouvernement* ». [Télécharger le Rapport Le Déaut](#)

ECONOMIE



Journée " Quoi de neuf, acteurs ? " le 7 février 2013

Le Réseau des acteurs de l'habitat, dont est membre la Fédération des Villes Moyennes, va organiser le 7 février 2013 à Paris, une journée d'échanges. Cette traditionnelle journée du Réseau « Quoi de neuf acteurs ? » qui inaugure chaque début d'année fera un point d'étape sur l'actualité en matière de logement, dans un contexte de bouleversement des politiques publiques en la matière. La matinée sera consacrée à l'évolution de la gouvernance des politiques locales de l'habitat à l'heure de l'Acte III de la décentralisation.

Avec la participation de Brigitte Fouilland (Sciences Po), Emmanuelle Cosse (VP du Conseil régional d'Ile de France et Présidente de la commission Logement de l'ARF), Jean-Louis Dumont (Député de la Meuse et Président de l'USH), Guy-Dominique Kennel, sous réserve (Président du Conseil général du Bas-Rhin), Jean-Philippe Motte (VP de Grenoble Alpes Métropole, AMGVF), Sylvain Tranoy (VP de la Communauté d'agglomération de Cambrai qui représentera la FVM), un représentant du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, Claire Delpech (ADCF), Philippe Van de Maele (Président du Directoire d'Action logement), Josselin Kalifa (Direction des Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts).

Dans l'après-midi, le nouveau paysage budgétaire et fiscal du Logement sera interrogé au travers de l'analyse du Budget 2013 et des principales sources de financement du logement social (Fonds d'épargne, 1%...). Quelles sont les lignes de forces de ce nouveau cadre financier dans lequel les acteurs doivent évoluer ? Quelles stratégies reflète-t-il, en termes de produits (neufs ou anciens, sociaux ou privés, locatifs ou accession), de types de clientèles-cibles, de territoires plus ou moins dynamiques ? Les moyens sont-ils à la hauteur des ambitions et sont-ils suffisamment pérennes pour permettre aux acteurs de l'habitat d'agir dans la durée ? Telles seront les principales questions que les acteurs du Réseau auront à débattre. Avec notamment Dominique Hoorens (USH), Philippe Van de Maele (Action Logement), Laurent Ghekière (USH), et un représentant de la Direction des Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts.

Cette journée sera animée par Agnès Thouvenot (Gazette des communes) et Olivier Landel (Association des communautés urbaines de France). Informations pratiques : Jeudi 07 février 2013 09h30 – 16h45 Espace Saint-Martin, 199, rue Saint-Martin 75003 Paris Métro : Etienne Marcel (Ligne 4), Réaumur Sébastopol (3, 4) Rambuteau (11), Arts et Métiers (3,11) RER : Châtelet-les Halles, Lignes A, B et D sortie « Porte Lescot ».

Pour en savoir plus : <http://www.actorsdelhabitat.com/>

AGENDA

Mercredi 16 janvier 2013 - Paris

Commission europe

Vendredi 25 janvier 2013 - Paris

Commission numérique

Mardi 29 janvier 2013 - Paris

- Commission finances

- Voeux de la FVM

Mardi 12 février 2013 - Paris

Commission enseignement supérieur

Jeudi 7 février 2013 - Paris

Journée "Réseau des acteurs de l'habitat"

Mercredi 13 février 2013 - Paris

Commission logement

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi